

➔ **La Chambre de Commerce et d'Industrie française en Allemagne (CCFA) propose un service de récupération de TVA dans 28 pays européens.**

Vous faites de la prospection commerciale et participez à des foires et salons en Europe ? Les frais inhérents à vos déplacements vous sont facturés avec de la TVA étrangère. La CCFA met à votre disposition un service de récupération de TVA dans 28 pays européens : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Quelles sont les dépenses éligibles ?

- Carburant, parking
- Restaurant, hôtel
- Location de stand, aménagement, décorations, hôtesse.

Quel est le service proposé par la CCFA ?

La CCFA vérifie la conformité des dossiers et les transmet aux administrations fiscales des pays concernés. Après accord des administrations, elle rembourse les montants de la TVA, sous déduction d'une commission d'intervention variant de 5 à 10%, selon les pays et les montants récupérés.

Contacts :

**Astrid REICHERT**

Tel : +49 681 99 63 151 / Fax : +49 681 99 63 111

Email : [a.reichert@e-netmail.com](mailto:a.reichert@e-netmail.com)

**Raymond STERN**

Tel : +49 681 99 63 138 / Fax : +49 681 99 63 111

Email : [r.stern@e-netmail.com](mailto:r.stern@e-netmail.com)